

DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRANSFRONTALIER ITALIE FRANCE MARITIME

## COREM : partage d'expériences autour de la valorisation du patrimoine naturel



La clôture du projet stratégique transfrontalier COREM "Coopération des Réseaux écologiques dans la Méditerranée" s'est déroulé à la mîmars à Corte. L'événement était organisé par l'Office de l'Environnement de la Corse et les Conseils Généraux de Haute Corse et de Corse du Sud avec un temps fort : le forum « Développement durable et valorisation du patrimoine ».

**NATURA.** La Collectivité Territoriale de Corse, à travers son Office de l'Environnement, s'est engagée fortement dans le programme de coopération transfrontalier Italie France Maritime, couvrant la période 2007 à 2013. Dans ce cadre, il est un projet stratégique dont l'acronyme est « COREM » pour Coopération des Réseaux

Ecologiques de Méditerranée sur les territoires de la Corse, de la Ligurie, de la Sardaigne et de la Toscane.

Il faut dire qu'avec ses 88 sites Natura 2000, ses 4 sites Zones Humides (RAMSAR), ses 19 zones de protection pour les oiseaux, ses 273.000 hectares de Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, ses 49 réserves de chasse et de faune sauvage, ses 83.500 hectares de réserves naturelles et enfin ses 200 km de linéaire côtier acquis par le conservatoire du littoral, la Corse apparaît comme un exemple en matière de protection du patrimoine naturel.

Alors pourquoi s'inscrire dans un tel programme de coopération ? Justement pour la synergie entre les territoires... COREM veut sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité du réseau écologique transfrontalier grâce à l'engagement et à la sensibilisation des citoyens et des acteurs économiques et politiques à travers le partage et l'échange de méthodologies de travail et de bonnes pratiques de gestion.

L'Office de l'Environnement a donc coordonné ce projet pour la Collectivité Territoriale de Corse et a participé aux réunions techniques ainsi qu'aux comités de pilotage. Il assure également l'animation de l'initiative « développement des sites et espaces protégés et sensibles » dont le chef de file est le Conseil Général de Haute Corse et qui compte comme partenaire associé et membre du comité de pilotage, le Conseil Général de Corse du sud.

L'objectif global est bien la valorisation du patrimoine naturel et en particulier la biodiversité des régions méditerranéennes à travers la réduction de la pression exercée par l'Homme et des menaces pesant sur les habitats uniques et rares.

Il s'agit aussi de renforcer le rôle des entreprises pour le développement durable, avec la promotion des opportunités de développement, la gestion de l'information pour intégrer les activités humaines et la protection de l'environnement et décourager les activités ayant une incidence négative.

Suite en P.15

0,80 €

### L'actualité

#### ECONOMIE

L'artisanat reste dynamique

P.5



#### TERRITOIRES

Le PEI Vol. III

P.2

#### SNCM

Inquiétude sur les quais

P.4



### ANNONCES LEGALES :

fax. 04 95 38 76 57

email: al@lepetitbastiais.com

infoline: Sandrine au 04 95 58 70 52



CE NUMÉRO EST IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

## LE PROJET TRANSFRONTALIER COREM

# Que de trésors au détour des sentiers !

Les deux Départements de Corse se sont inscrits dans la mise en valeur de leurs sentiers de randonnée à travers leur participation au projet de coopération France-Italie Maritime : COREM. Le Département de la Haute-Corse, responsable du sous-projet B est chargé de la coordination administrative et financière ainsi que de l'animation du partenariat. Au niveau territorial, une coordination s'est mise en place entre les deux Départements et la Région afin d'optimiser la gestion et la promotion des sentiers de randonnée.



**CAMINU.** A ce jour, la signalétique et le balisage des sentiers de randonnée est différent d'un département à l'autre. Un vrai casse-tête pour les nombreux randonneurs qui empruntent chaque année ces itinéraires. Le Conseil Général de Corse du Sud, finalise un PDIPR, plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées qui comptera près de 2000 km et environs 300 itinéraires différents. Ce travail de fourmi de recensement des itinéraires, du maintien d'une activité économique, du statut foncier de l'itinéraire et du maillage du territoire devrait être validé très prochainement.

Aussi le but est d'harmoniser et de mettre en cohérence, au niveau régional, la signalétique et le balisage. Pour cela une zone test comportant des itinéraires au fort potentiel culturel, économique, patrimonial et naturel a été déterminée. Sur cette zone

des actions d'aménagement, débroussaillage, balisage, signalétique, sécurisation, en somme d'amélioration du sentier, en association avec les différents partenaires et acteurs locaux, ont été développées. Tout cela pour arriver, à terme, à une lecture commune du territoire, découvrir ses richesses et sa fragilité, garantir une utilisation responsable des itinéraires et, l'essence même du projet, exporter notre savoir-faire aux rives voisines de la méditerranée.

De plus, avec le département éducation à l'environnement de l'OEC et le LP Finosello, une action de sensibilisation des scolaires a été mise en place.

Le LP Finosello, s'est engagé dans une démarche de développement durable, la valorisation du sentier de Capo di Feno. Les élèves se sont tout naturellement investis dans la gestion des espaces naturels en collabora-

tion étroite avec les opérateurs de terrain, les agents du Conseil Général de Corse du Sud qui est gestionnaire du site. Le travail d'aménagement et de protection réalisé par les élèves a stimulé une prise de conscience chez les jeunes.

## Les «sentiers du patrimoine»

La mise en oeuvre des sentiers du patrimoine constitue une mesure forte de la politique de valorisation du patrimoine menée par l'Office de l'Environnement de la Corse.

Les « sentiers du patrimoine » s'inscrivent dans un contexte de valorisation du patrimoine vernaculaire pour en faire un élément d'offre destiné à la population en général et à la population touristique en particulier. A ce titre ils s'inscrivent dans le cadre du programme euro-

péen FEADER consacré à la valorisation du patrimoine à l'échelle du territoire. Ce concept a un avantage celui d'être pleinement partagé entre résidents et touristes. Par ailleurs, il est porteur de dynamiques en termes de développement local par la réacquisition de savoirs-faire et la création d'une valeur ajoutée au sein d'entités territoriales qui cherchent toutes à s'inscrire dans des stratégies de sauvegarde, de transmission et de mise en tourisme de leur patrimoine jusque là négligé.

Sur la période de programmation 2007-2013, l'OEC a programmé 14 Sentiers du patrimoine à l'échelle régionale. Ce concept part d'un objectif simple : donner à voir et à comprendre ce qui jusque là était inaccessible soit physiquement, soit en terme de compréhension, voire même parfois les deux.

Les sentiers du patrimoine permettent d'offrir des parcours qui sont des promenades de découvertes décrivant des boucles courtes et faciles à cheminer.

Ces promenades parcourant des entités villageoises et la campagne environnante doivent être riches d'éléments de patrimoine traditionnel : édifices en pierre sèches constitutifs de l'aménagement traditionnel des voies de communication rurales, éléments de patrimoine non protégés (four, fontaines, lavoirs...), sites symboliques de faits historiques, religieux, profanes ainsi que de tout ce qui permet de véhiculer l'esprit des lieux et l'art de vivre sur un territoire. Une vraie bonne initiative...

Les ressources de nos territoires sont inestimables et le Département de la Haute-Corse s'est engagé et ce depuis plusieurs années à mener une politique volontariste et concertée de protection et de valorisation des sites avec ses nombreux partenaires parmi lesquels l'Office de l'Environnement, la CTC sans oublier le Conseil Général de la Corse du Sud, ses partenaires transfrontaliers et les différents acteurs locaux. Propriétaire de la Réserve de l'Etang de Biguglia et gestionnaire des terrains acquis par le Conservatoire de Littoral, l'institution départementale, de par la configuration de son territoire, a mis en place des actions de valorisation de ces sites en prenant en compte l'intérêt patrimonial des lieux. Ainsi le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées et la mise en place d'une coopération au-delà de notre territoire a permis la réalisation et l'ouverture de chemins « ruraux » avec par exemple le **Sentier des Moulins-Chjassu di i Mulini de Pietraserena**. la preuve in situ que la randonnée contribue fortement à la valorisation, l'aménagement et la protection des secteurs géographiques couverts par ces itinéraires de découverte naturelle et... culturelle !